

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA GARDE ADHEMAR**  
**Séance du lundi 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Pour le Conseil municipal du jeudi 25 septembre le quorum n'était pas atteint. Le soir même, le Conseil municipal a donc été convoqué à nouveau 3 jours ouvrables plus tard soit le lundi 29 septembre 2025.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 septembre 2025

**Etaient présent(e)s :** M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges – M. GAMET Jean-François - Mme HERBERT Maria - M. MACON François - Mme BESSON-LLORET Véronique

**Etaient absent(e)s :** Mme ROLLAND Antoinette - Mme BARBET Christine - M. FARJON Jean-Marc -Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

**Pouvoirs :**

Mme MOINE-DOUMENG ISABELLE donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Véronique BESSON-LLORET

---

**DELIBERATION 2025-62 : Participation financière à la classe de découverte « Terre Camargue » organisée par l'école élémentaire du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026**

Madame MILHAUD, adjointe, fait part à l'assemblée de la demande de la Directrice de l'école élémentaire de la Commune, d'une participation au voyage scolaire organisé du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026 pour les 45 élèves de l'école.

Le coût total du projet est de 14 006 € pour les 45 élèves.

Eu égard aux documents transmis par Madame la Directrice, Madame MILHAUD propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

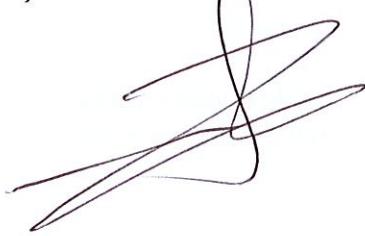
**Le conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **DÉCIDE** d'octroyer une participation financière de 2 500 € pour les 45 élèves de l'école élémentaire communale
- **DÉCIDE** de verser cette subvention à l'OCCE AD26, coopérative scolaire
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget communal

**Vote : POUR : 11      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

Fait le 29/09/2025

Le Maire,  
François LAPLANCHE-SERVIGNE



La secrétaire de séance,  
Véronique BESSON-LLORET

